

FEDERATION NORMANDE POUR LA SAUVEGARDE DES CIMETIERES ET DU PATRIMOINE FUNERAIRE

Compte rendu de l'assemblée générale

Vendredi 23 septembre 2016

L'assemblée générale de fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire s'est tenue aux archives départementales de la Manche à Saint Lô le 23 septembre 2016 à partir de 14h.

Le président Jacky Brionne prend la parole en remerciant les présents et en nommant les membres excusés :

La présente assemblée générale concernait la section départementale : Art et Mémoire des Cimetières de la Manche mais l'objectif est de réunir les cinq départements normands.

En préambule, le président projette des images de monuments funéraires avant et après restauration pour prouver qu'il est possible de restaurer des monuments funéraires si les associations locales, les élus font preuve de volontarisme.

Ce préambule était également destiné à encourager les personnes présentes.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

Il a été envoyé de très nombreuses invitations à la fois aux associations membres et à des associations et municipalités pour faire connaître la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire

Pour les municipalités :

.....Je n'ai pas relevé le nombre de courriers envoyés aux municipalités

Pour les associations, 186 sont fédérées par la Fédération Nationale

Calvados : 14

Eure : 27

Manche : 109

Orne : 61

Seine Maritime : 76

La fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire a été fondée le 24 mars 2014.

Le président rappelle l'article 2 des statuts et l'explique.

Article 2 : «

Associations membres :

- Association des sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne
-

Le bureau est composé de Monsieur Jacky Brionne président, Madame Michèle Diesny trésorière, Madame Marie-Thérèse Cuëff secrétaire et

Le président a répondu systématiquement à toutes les associations, élus, personnes qui l'ont sollicité soit pour des informations soit parce qu'il y avait de gros problèmes. Aucun contact n'a jamais été refusé.

En 2014, le président est allé à 55 rendez- vous, 60 en 2015 et, en 2106, au jour de cette assemblée générale, 47.

Les sujets de ces rendez-vous ont été :

- Sensibiliser les élus à une gestion patrimoniale du cimetière. Il ne faut pas oublier que les cimetières évoluent du fait par exemple de l'augmentation des incinérations ;
- Accompagner et encourager les associations locales (des images sont projetées pour exemples) ;
- Initier des bénévoles à l'art et l'histoire des cimetières par exemple à Caen ;
- Initier des bénévoles à l'inventaire des cimetières par exemple à Ducey ;
- Réunir des élus et des associations sur la thématique des cimetières
- Organiser des visites découvertes par exemple à Landelles ;
- Encourager les visites ;
- Sensibiliser des familles à leur patrimoine funéraire par exemple à Saint Ebremond de Bonfossé.

Le président met ce rapport moral et d'activité aux voix.

Il est accepté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

La trésorière prend la parole pour dire que ce rapport financier serait très bref car l'association est jeune, n'a reçu que deux adhésions et donc, il y a que 60 € sur le compte mais en ce jour d'assemblée générale, des chèques ont été réceptionnés et seront donc déposés.

Le président soumet ce rapport aux voix.

Il est accepté à l'unanimité.

ELECTIONS pour le renouvellement des administrateurs.

Selon l'article 13 des statuts, la moitié des administrateurs doit être renouvelée. Un tirage au sort désigne Mesdames Geneviève Hélye-Marie, Michèle Diesny, Marie-Thérèse Cuëff et Annick Bosc comme administrateurs sortants. Les trois premières acceptent de poser leur candidature.

Le président demande s'il y a des candidats dans la salle. Monsieur Bernard Thomas accepte.

Les candidats sont tous élus à l'unanimité.

Le président rappelle qu'il est possible de rentrer dans le conseil d'administration sans élections mais toujours avec deux titulaires et un suppléant. Dans ce cas, ces nouveaux administrateurs seront élus ou pas à la prochaine assemblée générale.

PROJETS

- Aider à la création d'un jardin du souvenir au cimetière de l'église Sainte Colombe.
- Adhérer à la SPPEF. Montant de l'adhésion : 40 €. Le président fait remarquer qu'il en fait partie et peut donc parler en notre nom ;
- Adhérer à l'AAPM. Cette Association des Acteurs du Patrimoine de la Manche a pour objectif de favoriser et de mettre en place des actions pour le patrimoine.

En font partie : La Fondation du patrimoine, vie et mémoire du vieux Granville, l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne, la chambre des métiers, le conseil départemental, les vieilles maisons françaises, le service communication du conseil départemental et le conseil des architectes. C'est le conseil départemental qui prend en charge certaines enveloppes.

L'adhésion se monte à 30 €.

Echanges dans la salle. Si l'on additionne le montant de ces deux adhésions, il n'y a pas assez de fonds disponibles. Donc, il est décidé de ne pas adhérer à la SPPEF. Madame Jacqueline Mouchel propose de payer sur ses fonds propres le montant de l'adhésion à l'AAP.

Cette proposition est acceptée.

- Colloque sur les cimetières de Normandie ou en Normandie à Cerisy la Salle en 2017. Notre président en est un des trois directeurs. Ce colloque se tiendra fin août-début septembre. Des négociations sont en cours pour réserver une journée sur les cimetières du sud Manche.
- Tous les maires normands, par l'intermédiaire de l'association des maires de la Manche, vont recevoir un questionnaire concernant les cimetières de leurs communes. Il est espéré un grand nombre de réponses car cela permettrait de faire un inventaire important des cimetières en Normandie.
- Label « Tombes remarquables de Normandie ».

Une commission a été créée afin de décerner ce label. Est considéré comme remarquable ce qui se distingue localement et qui mérite d'être conservé d'autant plus si le cimetière est autour de l'église. Le label serait matérialisé par une plaque en tôle émaillée sur les tombes sélectionnées.

Le conseil d'administration a souhaité qu'il existe une commission de labellisation par département.

Ce label permettra d'éviter que des élus se jettent sur des destructions. Les cimetières sont toujours menacés par manque de place ou pour répondre à des réclamations d'administrés. Le président donne comme exemple l'abattage d'ifs dans des cimetières car ils « salissaient les tombes », la sauvegarde d'un if qui menaçait de tomber. Un élagage approprié par un professionnel a permis de le sauver.

- Conférences. Le 1 octobre à Hémenez salle de convivialité avant comme sujet le 0 phytosanitaires. Si des personnes veulent inviter des élus, Le président veut bien animer ces réunions.

- Réunion à Lyon sur l'invitation de l'association Auralpin qui, par exemple vend des monuments d'occasion ce qui permet de conserver un patrimoine funéraire. Le 21 mai 2017, elle organise
Le « printemps des cimetières » avec des animations concerts, visites. La manifestation précédente a eu beaucoup de succès. Auralpin nous a proposé de participer en organisant nous-mêmes ce type de manifestation, ce pourrait être un atelier de restauration funéraire dans le sud Manche, la découverte d'un atelier de céramique dans l'Orne...
Le président pose la question à tous : que pourrait-on faire ? La date coïncide avec « Pierres en lumières » dans la Manche.
Le président remercie la salle de son attention et propose de passer aux questions.

QUESTIONS

Dans l'article 1 des statuts, il est question de la Manche. Il serait souhaitable que des associations ayant le même objet existent également dans les autres départements et intègrent la fédération. Le président pense que cela se fera certainement dans le Calvados. Il pense également qu'il serait possible de trouver quelques associations dans l'Orne et reste convaincu qu'il est possible de faire quelque chose dans tous les départements.

Il serait préférable de réunir l'assemblée générale un samedi ou un dimanche afin de permettre la participation de plus de personnes.

Suite à une question demandant un éclaircissement sur fédération et association départementale, le président suggère un changement de statut ce qui conduirait à convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Je suis désolée Jacky mais je n'ai toujours pas compris ni ce qu'a voulu dire Jacqueline Mouchel ni les échanges qui s'en sont suivis. Cela paraissait très clair pour vous. Je vous laisse donc en faire part.

Existe-t-il une carte de membre ? La réponse est non mais cela pourrait être examiné en CA.

L'assemblée générale s'est terminée à 16h15